



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

COMPTE RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du lundi 18 novembre 2024 à 17h30 en mairie

Présents : Laurie PONS, Florence de CAMARET, Virginie SERVAN-SCHREIBER, Sophie LAFFORGUE, Muriel ANDRES, Ghislain SABATIER

Procuration : Jean-Christophe AUDIBERT a donné procuration à Florence de CAMARET

Excusée : Sylvie GREGOIRE

Absent : Thibault KHEROAS

Présidente de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Virginie SERVAN-SCHREIBER

Ouverture de la séance à 17H35

Ordre du jour

Election du Président de séance.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

- 1) **Retrait** de l'ordre du jour de la délibération n°24/2024 correspondant au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes PACA relatif au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la commune des Saintes-Maries- de- la-Mer et la communauté de commune ACCM à compter de 2018 jusqu'à la période la plus récente

Approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} Juillet 2024

Pas de question ni observation

Approuvé à l'unanimité.

2) Délibération n°21/2024 : Motion de soutien SYMADREM -Travaux de renforcement et de décorsetage limité des digues du Petit Rhône 1^{ère} priorité

Madame le maire informe ses conseillers sur la nécessité de soutenir le SYMADREM par une motion de soutien à la délibération n°2024-36 du SYMADREM du 16 septembre 2024 PLAN RHÔNE - CPIER 2021-2027 relative aux travaux de renforcement et de décorsetage limité des digues du Petit Rhône, 1^{ère} priorité.

Approuvé à l'unanimité.

3) Délibération n°22/2024 : autorisant le maire à signer les conventions conclues entre la commune de Saint-Pierre de Mézoargues et les tiers

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prendre une délibération lui autorisant à signer les conventions entre la commune de Saint-Pierre de Mézoargues et les tiers.

Notamment, la convention de projet de transition professionnelle pour la période de préparation au reclassement (PPR) avec le CDG 13 et l'agent bénéficiant de la PPR.

Approuvé à l'unanimité.

4) Délibération n°23/2024 : Indemnité forfaitaire annuelle pour confection de documents budgétaires allouée du comptable du Trésor public responsable du SGC de Châteaurenard 2023 et 2024

Madame le maire propose d'accorder, à compter du 1^{er} septembre 2023, à Madame Pascale MAZZOCCHI, responsable du SGC de Châteaurenard, l'indemnité forfaitaire annuelle de confection des documents budgétaires à hauteur de 45.73 euros brut par budget, et pour les budgets de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues :

- **2023** : le calcul se fait au prorata des 4 mois de gestion comptable depuis le 01/09/2023 (septembre, octobre, novembre et décembre), soit **15.24 € brut**.
- **2024** : montant annuel forfaitaire de **45.73 € brut**.

Approuvé à l'unanimité.

5) Délibération n°25/2024 : Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement 2024

Madame le maire propose à son conseil de renouveler cette contribution pour l'année 2024, ce qui correspond à une participation de 0.30 € par habitant pour les communes du territoire hors Métropole, ce qui représente une somme de 66.90 € (0,30 x 223 habitants : 66,90 €) pour la commune de Saint-Pierre de Mézoargues.

En contribuant au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement du Département des Bouches-du-Rhône, sa commune participe annuellement à l'aide apportée aux ménages en difficulté.

Approuvé à l'unanimité.

6) Délibération n°26/2024 : Décision modificative n°1 Budget mairie 2024

Afin de réaliser des mouvements de crédits sur le budget 2024 et permettre la prise en charge des mandats et des titres et régulariser les écritures, les virements et ouvertures de crédits ci-dessous sont proposés :

Section INVESTISSEMENT :

Objet	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 000.00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles Compte 2188 Autres	- 1 000.00 €	
Total	• 0,00 €	

Approuvé à l'unanimité.

7) Délibération n°27/2024 : Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2025 et, pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024, à savoir :

Chapitre 21 : 43 138.33 € soit 25% de 172 553.33 €

Approuvé à l'unanimité.

8) Délibération n°28/2024 : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, il convient d'ajouter l'emploi correspondant au grade de :

- **Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 25 heures hebdomadaires**

Approuvé à l'unanimité.

9) Délibération n°29/2024 : Participation en prévoyance

Il est proposé d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2025, une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé qui auront souscrits un contrat individuel, comme suit :

- **Le montant brut mensuel de cette participation sera de 7 € mensuel, par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Approuvé à l'unanimité.

10) Délibération n°30/2024 : Approbation de la modification de statuts du TE13-SMED 13

La modification statutaire proposée concerne le changement de dénomination conformément à l'adhésion à la marque Territoire d'Energie. Il est noté qu'aucune modification relative aux compétences ou au périmètre et à l'organisation, il convient de se référer aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT.

En considérant ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux statuts du Syndicat, ainsi modifiés

Approuvé à l'unanimité.

Points divers :

- Arbre Chemin de Tamagnon : cet arbre réduit le champs de visibilité des véhicules, il faudra l'abattre.
- Haies de Mme MONFORTI : la propriétaire a contacté la société d'élagage qui interviendra fin janvier / début février 2025.
- Trou Chemin de Tamagnon devant la propriété M.et Mme LEFEVBRE : le trou sera réparé.
- Points sur les dossiers de subventions en cours : la désimperméabilisation (la région finance 20 281 € ht , les montants de l'agence de l'eau et du département ne sont pas encore votés), lancer les travaux de réfection du mur du cimetière financés par le Département à 70%, les travaux de la façade de l'église financés conjointement par le Département et l'Etat à hauteur de 80% devraient être

réalisés en 2025 , abandonner les dossiers d'installation de vidéosurveillance, diagnostic structurel de la cave coopérative dossier en attente de validation par l'Etat.

- Chemin du Pavillon : tailler les arbustes.
- Projets de lampadaires derrière la cave : à voir pour la poursuite ou non du dossier en fonction du résultat du diagnostic structurel du bâtiment de la cave.
- Croix cassée : les débris sont à la déchetterie. Madame de CAMARET voit avec le Père Savalli pour le financement d'une nouvelle croix. Celle-ci est considérée comme un élément patrimonial à préserver dans le PLU.
- Bulletin municipal : Point sur la mise en page de l'article de l'olivier planté l'été 2024.
- Logiciel de comptabilité publique : un comparatif des prix a été fait entre INETUM, logiciel actuel et BERGER LEVRAUTLT, ce dernier coûterait beaucoup moins cher qu'INETUM. Une réflexion est cours pour le changement de logiciel comptable.
Si le changement se fait, les fiches de paie seront réalisées par ACCM dans un premier temps puis, une fois assimilées, par les secrétaires de mairie.
- Devis isolation extérieure de l'école : Coût trop élevé. Demander un autre devis notamment pour la façade nord, côté logement de l'école.
- Peinture grilles et portail de l'école : les travaux sont prévus au mois d'avril 2024.

Clôture de la séance à 19h45.